

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Quarantième session
Genève, 16 – 20 Novembre 2020

TASK FORCE SUR LE DROIT DE SUITE

établi par Monsieur Abdoul Aziz Dieng, Conseiller principal Ministère de la Culture et des Communications, Sénégal

Le troisième groupe de travail de la Task Force sur le droit de suite a traité de deux grandes séries de questions en rapport avec :

1. Le droit de suite en tant que facteur de structuration du marché ;
2. Le droit de suite en tant que facteur de rééquilibrage économique entre les pays du Nord qui concentrent les marchés et les pays du sud où un grand nombre d'artistes existent.

Il faut ici rappeler que les réponses à ces questions dans ce texte, n'engagent ni l'OMPI, ni le point de vue du rédacteur. Les points de vue ici exprimés sont ceux d'artistes des pays en développement, des pays africains notamment. Nous avons discuté avec certains d'entre eux dont les œuvres connaissent un certain dynamisme et ce qui suit est représentatif de l'opinion générale. Les artistes interrogés pensent qu'il y a une grande intrication des problématiques soulevées plus haut. Ils pensent que le droit de suite contribue à structurer le marché en même temps qu'il corrige une certaine injustice.

Si le marché peut se définir au plan économique comme l'environnement qui abrite divers échanges effectués à titre onéreux mettant en rapport une offre et une demande, la question de la structuration renvoie quant à elle, à l'organisation de la filière des arts visuels dans un espace donné. En ce qui concerne le droit de suite, la question du marché revêt toute son importance quand on sait que certaines voix en Afrique soutiennent le point de vue suivant : *« le droit de suite c'est bien dans le principe, mais on ne voit pas son utilité du fait de l'inexistence d'un marché de l'art »*.

La réponse des artistes interrogés est différenciée. Certains pensent que nonobstant l'inexistence de ce marché, on doit prendre en compte le fait que les œuvres voyagent et que toutes les statistiques montrent à souhait que les chiffres de vente de leurs œuvres sont en hausse constante et commencent à atteindre des sommets considérables. Ils apprécient hautement les revenus du droit de suite collectés en Europe et qui leur parviennent en Afrique. D'autres vont plus loin et affirment qu'il y a *« un marché naissant en Afrique et qui se développe à grands pas »*. C'est le point de vue du célèbre artiste béninois Romuald Hazoumè qui ajoute cette boutade : *« C'est comme si le marché africain s'était délocalisé pour mieux s'asseoir afin de revenir s'installer en Afrique »*.

Seith Dei, le grand collectionneur Ghanéen vient renforcer le point de vue de Hazoumè : *« Les gens s'habituent à l'idée de mettre en vente les œuvres en dollars, ce qui aurait été impossible il y a quelques années, et le prix des œuvres d'art est en hausse »*.

Romuald Hazoumè affirme : *Aujourd'hui, les prix des œuvres africaines augmentent de plus en plus et le pourcentage des œuvres africaines augmente sur le marché international et de plus en plus de gens s'enrichissent sur le dos des artistes africains*. Il raconte le parcours d'une de ses œuvres récentes *« Mon œuvre a été vendue à 16 000 euros, revendue à 26 000 euros en Europe et le droit de suite m'a permis de toucher de l'argent sur cette revente. L'œuvre a été revendue à 70 000 euros aux Etats-Unis et je n'ai rien touché. C'est frustrant. Moi je peux encore supporter cette frustration car la vente de mes œuvres me rapporte suffisamment d'argent pour vivre mais, imaginez les nombreux artistes émergents qui voient ainsi des gens s'enrichir sur la vente de leurs œuvres sans qu'il aient un retour. Cette frustration est telle qu'elle crée même un sentiment d'animosité vis à vis des pays du Nord. Ce sentiment est certes excessif mais compréhensible »*.

L'artiste Soly Cissé parle de justice. *« En termes d'équité, je trouve que le droit de suite est une justice bien rendue, car nul n'ignore la douleur que pourrait ressentir une maman quand on la sépare de son bébé chéri. Ce pincement du cœur mérite d'être récompensé. Le droit de suite ne représente absolument rien par rapport aux grosses ventes ... pour les maisons de vente à travers le monde, je trouve légitime pour un artiste de pouvoir bénéficier du droit de suite,*

vivant, qu'il soit mourant ou mort » et d'ajouter : En termes de rentrée d'argent, cela permettra aux artistes de survivre financièrement en période de crise et aussi un bon retour des efforts après arrêt de productivité ». Allant dans le même sens que Soly, le sculpteur chinois Wang Keping témoigne du fait qu'il a des amis vieux artistes qui ont des difficultés de créer et pour qui le droit de suite est d'un soutien inestimable.

Romuald Hazoumé décrit avec force illustrations le développement d'un nouveau phénomène en Afrique : De nombreux artistes qui ont réussi comme Barthélémy Togo, montent des fondations pour promouvoir des œuvres de la jeune génération. Ces fondations ont besoin de fonds pour durer et réaliser leur mission. L'argent du droit de suite les aide à résoudre leurs problèmes de financement. L'explosion de nouveaux talents, la naissance des fondations d'artistes, la multiplication des galeries, l'augmentation de chiffres de ventes et de la circulation internationale des œuvres, tout cela participe à la naissance et la structuration d'un marché africain naissant.

En conclusion :

Il serait intéressant pour la suite, de travailler à une cartographie des marchés de l'art et d'analyser les phénomènes nouveaux qui se passent dans les pays en développement afin de mieux adresser les problématiques liées au marché de l'art en rapport avec le droit de suite. Ce sera aussi l'occasion d'aborder les questions soulevées du point de vue d'autres parties prenantes tels les galeristes et les marchands d'art par exemple.

[Fin du document]